



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 82375

Texte de la question

M. Franck Marlin appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conséquences d'une remise en cause des réseaux spécialisés aux élèves en difficulté (RASED). En effet, son prédécesseur, avait supprimé en 2008 plus de 2000 postes de ces réseaux, promettant de les remplacer en partie par des maîtres G, psychologues scolaires et enseignants généralistes. Pourtant, le « schéma d'emploi 2011-2013 » qui vient d'être annoncé ne propose aucun recrutement supplémentaire de fonctionnaires de ce type et pire, recommande de nouvelles suppressions de postes RASED. Or, il ne peut ignorer que les réseaux RASED constituent un dispositif essentiel de l'éducation nationale pour l'accompagnement et le soutien des élèves en situation difficile. L'avenir de tous ces jeunes pourrait ainsi être mis à mal par la suppression de ce système, qui a su montrer ses preuves dans la lutte contre l'échec scolaire, dans l'acquisition de connaissances, la détection de maltraitances ou éventuels troubles du comportement. En outre, le RASED représente d'une part un appui pour les zones urbaines en situation économique et sociale difficile et d'autre part, il est une chance exceptionnelle pour les élèves des communes situées en zones rurales, offrant ainsi aux jeunes la possibilité d'être aidés dans leur propre école, sans avoir à effectuer de longs trajets. Aujourd'hui, le schéma d'emploi propose de supprimer 38 emplois RASED dans le département de l'Essonne, ce qui constituerait une erreur ainsi qu'une rupture de l'accès à l'ensemble des services de l'école républicaine auquel chaque enfant a droit. Partageant les inquiétudes exprimées très largement par les maires, les associations de parents d'élèves et syndicats d'enseignants, il lui demande donc de revenir sur la suppression des postes RASED énoncée dans ce schéma.

Texte de la réponse

Les RASED ont été créés afin de fournir des aides spécialisées à certains élèves qui rencontrent des difficultés spécifiques d'origines diverses. Ils sont constitués d'enseignants chargés des aides spécialisées à dominante pédagogique (« spécialité E »), d'enseignants chargés des aides spécialisées à dominante rééducative (« spécialité G ») et de psychologues scolaires. Il est apparu cependant que les RASED ne répondaient plus de façon satisfaisante à certains besoins, notamment du fait d'une action souvent dispersée. La réforme du primaire, mise en place depuis la rentrée 2008, s'est fixé pour objectif de renforcer la maîtrise des fondamentaux et d'apporter des réponses mieux adaptées à chaque situation hors du temps scolaire. Pour cela, deux heures d'aide personnalisée en petit groupe ont été intégrées à l'emploi du temps des classes pour apporter des réponses pédagogiques aux élèves qui rencontrent des difficultés. Par ailleurs, des stages de remise à niveau gratuits en français et en mathématiques sont également proposés aux élèves de CM1 et de CM2, pendant les vacances scolaires, à raison de trois heures par jour pendant une semaine. Les enseignants ont ainsi la possibilité de traiter eux-mêmes les difficultés d'apprentissage, en prolongement de la classe. Bien entendu, l'action des maîtres spécialisés structurés en RASED n'est pas abandonnée. Le rôle des enseignants spécialisés des RASED, qui renforcent les équipes pédagogiques en apportant leurs compétences spécifiques, est essentiel dans certaines situations particulières. Cependant, il existe de grandes disparités d'un département à l'autre et, dans un même département, d'une circonscription à l'autre. Aussi, dans le cadre de la préparation de la rentrée 2011, les inspecteurs d'académie ont été invités à faire un état précis des besoins et à en tirer les

conséquences en termes d'organisation des RASED. Cette analyse pourra les conduire à restructurer l'organisation territoriale des RASED et à apprécier l'opportunité de sédentariser certains enseignants spécialisés dans les écoles qui concentrent un niveau élevé d'élèves en grande difficulté. L'ensemble de ces dispositions permettra de répondre de manière satisfaisante à la difficulté scolaire dans toutes les classes.

Données clés

Auteur : [M. Franck Marlin](#)

Circonscription : Essonne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82375

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 2010, page 7145

Réponse publiée le : 28 septembre 2010, page 10592